

## Centre fédéral pour requérants d'asile de Moudon

### **Situation initiale**

Utilisation avant 2017	Le terrain accueille une caserne de l'armée suisse et est inscrite dans le plan sectoriel militaire. La parcelle est en zone intermédiaire.	Canton Communes Propriétaire foncier Superficie	Vaud Moudon / Syens Confédération Env. 4 ha ; superficie totale : 30 ha
------------------------	---	--	--

### **Coordination en cours**

Type d'infrastructure	Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA)
But	Utilisation principale pour l'hébergement de requérants d'asile et pour le déroulement des procédures d'asile.
Utilisation prévue	Un centre adapté pour une capacité de 480 places d'hébergement avec les places de travail nécessaires.
Conditions-cadres infrastructure	Différentes variantes seront étudiées : l'installation de structures modulaires sur une partie de la parcelle ou la transformation d'une partie des bâtiments existants.
Conditions-cadres Exploitation	Considérant la grandeur et le potentiel de la parcelle, le SEM déterminera si une occupation parallèle de la parcelle avec une autre entité est possible.

### **Explications**

- a) Coordination avec le Département de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Jusqu'en 2022-2025, le site continuera d'être utilisé par l'armée pour les troupes sanitaires. Le CFA avec des fonctions de conduite de procédure d'asile de la région romande est situé dans le canton de Neuchâtel jusqu'au 31.12.2028. Si le contrat de bail ne peut être prolongé au-delà de 2028, l'emplacement de Moudon pourrait être une option pour le centre aux fonctions procédurales de la région asile romande.

La caserne dispose d'une superficie et d'infrastructures permettant l'accueil d'un CFA de 480 places d'hébergement avec toutes les places de travail nécessaires.

- b) Conditions contractuelles

Le périmètre est propriété de la Confédération.

- c) Infrastructure / constructions

Le CFA de la région Suisse romande met à disposition 480 places d'hébergement et environ 180 places de travail ; en outre, des places de travail seront assurées pour le personnel d'encadrement et de sécurité. Deux variantes seraient à examiner pour la réalisation du CFA sur la parcelle de la caserne de Moudon. La première consisterait en la construction d'une structure modulaire sur une partie de la parcelle. La seconde prévoirait la transformation d'une partie des bâtiments existants. Dans les deux cas, considérant la grandeur et le potentiel de la parcelle, une occupation parallèle du site est possible. Si un autre projet devait s'implanter sur cette parcelle, il faudrait en déterminer les modalités d'implantation. L'évaluation des variantes se ferait en étroite collaboration avec le DDPS, l'Office fédéral des constructions et la logistique, le canton de Vaud et les communes de Moudon et de Syens.

d) Exploitation

Les centres utilisés pour le déroulement des procédures d'asile et qui, par conséquent, ont un nombre plus élevé de places de travail, devraient, au minimum, avoir une qualité de desserte par les transports publics (TP) de niveau D. L'objet dispose d'une desserte suffisante.

### CFA Moudon Périmètre

